



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 octobre 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 novembre 2005

**Pôle Sports - Concours d'architecture pour la réalisation d'un  
centre de développement du sport, d'une halle des sports et d'un  
espace acrobatique - Définition des modalités fixant l'indemnisation  
des membres du jury**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole  
GRAVAT, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M.  
Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel  
GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD,  
Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle  
GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M.  
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROUCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Yannick TARDY.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROUCHE.  
Mme Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Michelle  
LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2005**

DELIBERATION D20050466

**centre de développement du sport, d'une halle des sports et d'un  
espace acrobatique - Définition des modalités fixant  
l'indemnisation des membres du jury**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 24 juin puis du 16 septembre 2005, le Conseil municipal a approuvé la composition du jury de concours pour la réalisation d'un Centre de développement du sport, d'une Halle des sports et d'un Espace acrobatique dans le cadre du Pôle Sports.

Parmi les personnalités qualifiées participant à ce jury figure notamment Madame Nathalie CARDOUX, domiciliée 15 rue de St Rogatien à PERIGNY (17), représentante de l'ordre des architectes du Poitou-Charentes pour lequel une indemnisation doit être versée.

En effet, conformément à l'article 38 du Décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 relatif à l'organisation de la profession d'architecte, les membres des ordres régionaux des architectes sont indemnisés et remboursés de leur frais de déplacement.

Pour cette prestation l'indemnisation est fixée comme suit :

À 275.08 € TTC la demi-journée, soit 550.16 € TTC pour les deux séances de réunion du jury de concours prévues dans le courant du dernier semestre 2005.

Auxquels s'ajoutent les frais de déplacements établis à 138.81 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater la dépense décrite ci-dessus pour un montant de 688,97 € TTC,
- imputer la dépense correspondante sur le chapitre 11, Fonction 400, Compte 6226.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Amaury BREUILLE**

[Ordre du jour](#)